

Division du 1^{er} degré – DPE1D

@ : dep@ac-mayotte.fr avec copie à casnav@ac-mayotte.fr

Lettre de motivation, CV et copie du dernier rapport d'inspection pour le 4 mai 2020 à la DPE

Textes de référence : circulaire n° 2012-143 du 2 octobre 2012

Descriptif du poste et missions :

L'académie de Mayotte recrute sur poste spécifique des enseignants du 1^{er} degré, itinérants, spécialistes du FLE/FLS afin de permettre une prise en charge efficace et adaptée des élèves en situation d'allophonie.

Missions du poste :

Sous l'autorité du responsable du CASNAV et de l'inspecteur de l'éducation nationale de circonscription, l'enseignant FLS aura pour principales missions :

- Répondre aux besoins FLS de tous les élèves allophones arrivants sur son secteur d'intervention, à travers :
 - o un enseignement du français langue étrangère et du français langue seconde, sous diverses formes (groupes constitués, co-enseignement, interventions ponctuelles...)
 - o la participation, avec les équipes d'école, à l'identification des élèves et leur évaluation diagnostique pour définir la prise en charge la plus adéquate
 - o le conseil et l'appui aux enseignants des écoles pour la prise en charge de ces élèves dans le quotidien de la classe
 - o l'utilisation et la diffusion d'outils de suivi au sein de chaque école et en inter-degré
 - o des activités de médiation auprès des familles, des associations et des partenaires de l'éducationCette organisation nécessite que l'enseignant FLS adapte son emploi du temps aux besoins.
- Exercer une fonction de personne – ressource au sein des écoles et diffuser les pratiques et les stratégies FLE/FLS au bénéfice de tous les élèves à travers :
 - o les conseils et l'accompagnement des équipes pédagogiques
 - o les pratiques de co-enseignement et autres modalités d'intervention
 - o la mise à disposition d'outils pédagogiques.
- Contribuer activement au réseau d'acteurs académiques pour la prise en charge de l'allophonie par :
 - o l'animation d'actions de formation académiques ou au sein de la circonscription
 - o l'élaboration et la diffusion de ressources pédagogiques
 - o la transmission des données concernant la scolarisation et le suivi des élèves pris en charge
 - o la participation aux plateformes de positionnement des jeunes nouvellement arrivés
 - o la participation éventuelle aux jurys du DELF scolaire.

Le coordonnateur UPE2A pourra, le cas échéant :

- bénéficier d'une décharge académique pour exercer une mission au CASNAV
- bénéficier de vacances pour sa participation à l'animation de formations, lorsque celles-ci se situent hors de sa circonscription.

Compétences requises :

Connaissances en didactique et méthodologie du FLE/FLS.

Connaissances de ressources pédagogiques en FLE/FLS.

Aptitude au travail en équipe.

Ouverture d'esprit et capacité relationnelle et interculturelle.

Être capable de s'adapter à un public qui n'a pas les habitudes scolaires françaises.

Capacité à prendre en charge un public d'une très grande hétérogénéité : pratique de la pédagogie différenciée, utilisation des outils numériques.

Capacités de disponibilité, d'écoute et d'adaptabilité.

Capacités organisationnelles.

Profil attendu et certifications requises :

Enseignant du 1^{er} degré justifiant d'un parcours universitaire en FLE/FLS, d'une certification complémentaire en français langue seconde (FLS) ou d'une formation attestée par un organisme spécialisé dans le FLE/FLS. Une expérience auprès d'élèves allophones serait appréciée.

